

---

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le jeudi 8 juin 2023 à la salle du Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield à compter de 11 h 50, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

**Sont présents**

Monsieur le conseiller Mario Langevin  
Monsieur le conseiller Laurent Fortin  
Madame la conseillère Julie Jolivette  
Monsieur le conseiller Nicolas Malette  
Madame la conseillère Anne Potvin  
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon  
Monsieur le conseiller Mathieu Caron  
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette  
Monsieur le conseiller Robert Bergeron  
Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen  
Madame la conseillère Carole Robert  
Monsieur le conseiller Ronald Cross  
Madame la conseillère Véronique Danis  
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

**Municipalités représentées**

Aumond  
Blue Sea  
Bois-Franc  
Cayamant  
Déléage  
Denholm  
Gracefield  
Grand-Remous  
Kazabazua  
Lac Sainte-Marie  
Low  
Messines  
Montcerf-Lytton  
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

**Est absent :**

Monsieur le conseiller Steve Lefebvre  
Monsieur le conseiller Neil Gagnon  
Madame la conseillère Francine Fortin

Bouchette  
Egan-Sud  
Maniwaki

**Sont aussi présents :**

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Joanie Courchaine, directrice générale adjointe et directrice des ressources humaines, des employé(e)s de la MRC ainsi qu'une journaliste.

---

## **OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

---

**Ouverture de la séance par la préfète**

---

Madame la préfète Chantal Lamarche déclare la séance ouverte à 18 h 00.

2023-R-AG161

**Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 8 juin 2023**

---

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyée par madame la conseillère Anne Potvin propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

---

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

**Dotation au poste de directrice des ressources financières et matérielles –  
Entérinement de l’embauche effective par la direction générale**

---

**Considérant** la résolution 2022-R-AG293 qui autorise la modification du poste de directeur des ressources financières, matérielles et humaines afin de créer le poste de directeur des ressources financières et matérielles;

**Considérant** que cette modification de poste a été effectuée afin de répondre aux besoins organisationnels de la MRCVG ;

**Considérant** que la direction générale a travaillé de concert avec une firme de chasseur de têtes, conformément à la résolution 2022-R-AG319, durant les huit derniers mois afin de doter ce poste et que plusieurs processus d’entrevue non concluants ont eu lieu ;

**Considérant** qu’il y a un grand manque de main-d’œuvre qualifiée et spécialisée pour occuper ce poste clé au sein de la direction générale ;

**Considérant** le mandat et la latitude que le comité de l’administration générale a donnés à la direction générale afin de pourvoir ce poste de direction ;

**Considérant** la recommandation de la direction générale et du comité de l’administration générale de procéder à l’embauche de Madame Claude-Ann Langevin au poste de directrice des ressources financières et matérielles.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin propose et il est unanimement résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau entérine l’embauche effective de Madame Claude-Ann Langevin au poste de directrice des ressources financières et matérielles, et ce, selon les conditions de travail conclu avec la candidate retenue.

---

**VARIA POUR INFORMATION**

---

Aucun Varia.

---

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

---

---

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

**Clôture de la séance**

---

Monsieur le conseiller Nicolas Malette propose et il est résolu de clôturer la présente séance, il est présentement 11h52.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

---

**Chantal Lamarche**  
**Préfète**

---

**Joanie Courchaine**  
**Directrice générale**  
**Greffière trésorière**

*Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.*